

# Négociations Annuelles Obligatoires 2025

## R1 : Nos revendications

### Enveloppe globale d'augmentation de 3,4%

L'année 2024 a été aussi « exceptionnelle » que 2023, et l'année 2025 se déroule dès à présent dans la même dynamique. C'est le résultat non seulement d'une conjoncture favorable à nos activités, d'une stratégie d'entreprise pertinente mais aussi et surtout du savoir-faire, de la motivation et de l'énergie mise en œuvre par les salariés.

Ce savoir-faire est critique pour poursuivre cette dynamique, mais il n'est rien sans motivation, or cette dernière a souffert des échanges à propos du projet de déménagement.

Ainsi, considérant une **inflation (IPCH) de 1,8%** en décembre 2024, nous demandons :

- Une enveloppe de **3,2% d'augmentation individuelle** pour Cadres et ETAM
  - Avec un talon d'augmentation de : **50€ brut par mois pour un ETP 203J**
- Une enveloppe de **0,2%** réservée pour les promotions

### Enveloppe Equilibre des rémunérations de 0,2%

Dans la continuité des actions entreprises pour combler le déséquilibre des rémunérations pour les cadres 2.2 et 2.3 observé lors du Benchmark salarial, **une enveloppe supplémentaire dédiée de 0,2%** est demandée.

### Abondement sur versement volontaire PEG / PERCOL

Le PEG est un support intéressant pour aider les salariés à épargner et préparer économiquement des projets de vie majeurs. Ainsi nous demandons : **Un abondement de 100% pour tout versement volontaire jusqu'à un plafond de 500€.**

De même, il est important d'accompagner les salariés dans la préparation de leur capital retraite, ainsi nous demandons que le prochain **accord PERCOL inclut un abondement de 100% pour tout premier versement, dans la limite de 500€.**

### Prime exceptionnelle PPV 2025 selon résultats

Dans la continuité des PPV 2023 et 2024, nous demandons qu'une prime exceptionnelle soit versée aux salariés si les résultats à mi T4 2025 le permettent.

### Accord d'intéressement 2025 - 2027

**Aucune** révision à la baisse ni révision des modalités de répartition de l'accord d'intéressement ne sera acceptée.



### Monétisation des RTT 2025 et des jours de repos

Tant que la loi d'août 2022 le permet, nous demandons à la Direction d'accepter la monétisation des RTTs et des jours de repos des FJ.

### Participation aux abonnements transports et mobilités douces

Nous demandons le **maintien de la prise en charge à 75% des abonnements** de transport en commun. Ainsi qu'une augmentation de la « subvention pour mobilité durable » à 2€/ trajet AR avec un plafond à 200€ / an



### Budget accompagnement Colibri

Nous demandons la création, dès 2025, d'une ligne budgétaire équivalente à 1% de la masse salariale pour financer les mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre du projet Colibri. Cette enveloppe sera cumulative sur les prochaines années.

